

# À propos de la candidature de la France (Paris) à l'ICM 2022

Dans son vote du 29 juillet 2018 à São Paulo, quelques jours avant le congrès de Rio, l'Assemblée Générale des délégués nationaux de l'International Mathematical Union (IMU) a retenu la candidature de la ville de Saint-Petersbourg, devant celle de Paris, pour l'organisation de l'International Congress of Mathematicians (ICM) 2022.

Les délégués français de l'assemblée générale de l'IMU sont désignés parmi le Comité National Français de Mathématiciens (CNFM), qui représente la France au sein de l'IMU et a été porteur de la candidature française à l'ICM. Le dossier de candidature lui-même a été élaboré par le comité d'organisation de la candidature ICM Paris 2022 (composé en partie de membres du CNFM), qui, après de longs mois de préparation, l'a déposé auprès de l'IMU en novembre 2016 (dossier rendu public plus tard sur le site ICM Paris 2022), un bel et enthousiasmant projet porté par l'ensemble de la communauté mathématique française. Dans le même temps, la Russie a présenté la candidature de Saint-Petersbourg. La France avait déclaré son intention de se présenter dès le congrès de Séoul en 2014, aucune autre nation n'ayant à ce moment-là fait acte de candidature (le projet russe n'a émergé qu'à l'automne 2014).

Le Comité Exécutif de l'IMU<sup>1</sup> a entrepris l'étude des dossiers. En particulier, un comité de visite de site, sous-commission du comité exécutif, s'est rendu dans les deux villes en mars 2017 pour examiner et évaluer les candidatures. Cette visite étudie notamment les aspects techniques liés à l'organisation d'un congrès de cette importance. À l'issue de cet examen, le comité exécutif de l'IMU s'est réuni début avril 2017 et a recommandé le choix de Saint-Petersbourg pour l'ICM 2022. Cette décision s'est faite à l'unanimité du comité moins deux abstentions motivées pour cause de conflit d'intérêt (S. Mori et W. Werner qui n'ont pas pris part à la discussion).

La déception a été grande. À la demande d'informations quant aux critères ayant présidé à cette recommandation, le comité a précisé que la décision a été prise après une longue discussion basée sur les dossiers de candidatures et les conclusions des visites de sites. Parmi les critères utilisés :

- le professionnalisme du dossier et du comité d'organisation du congrès et de l'assemblée générale ;
- la communauté mathématique soutenant la candidature ;
- l'impact à long terme sur la communauté mathématique nationale hébergeant le congrès ;
- le soutien aux mathématiciens des pays émergents ;
- l'impact potentiel sur la communauté mathématique internationale ;

---

1. Le comité exécutif de l'IMU, pour la période 2015-2018, est composé de S. Mori (Président), H. Holden (Secrétaire Général), A. Dickenstein, V. Jones (Vice-Présidents), B. Gross, H. Park, C. Rousseau, V. Srinivas, J. Toland, W. Werner.

– l’organisation pratique du congrès et de l’assemblée générale, en particulier le centre de conférence, l’hébergement des participants, les transports, les questions de visa, les activités culturelles et sociales.

Le comité a mentionné en outre que les dossiers de candidature de la France et de la Russie avaient plusieurs traits de ressemblance, avec dans les deux cas une longue et forte tradition mathématique et un soutien indéfectible de la communauté nationale. Les deux projets étaient de grande qualité, et l’accueil du comité de visite dans les deux villes a eu lieu dans les meilleures conditions. Il a aussi été noté que 2022 constituerait pour la France un quatrième congrès, fait sans précédent<sup>2</sup>, contre un seul pour la Russie (Moscou 1966), et que la choix de Saint-Pétersbourg aurait un impact significatif sur les mathématiques russes. En conclusion, le choix de la Russie ne devait pas être vu comme un désaveu de la candidature française, mais comme une preuve que l’IMU avait reçu deux excellentes candidatures.

Le travail du comité exécutif de l’IMU, composé de personnalités scientifiques incontestables, a pour but de préparer et d’éclairer le choix de l’assemblée générale en analysant les critères et la faisabilité d’un ICM de manière la plus sérieuse et éthique possible, au service de la communauté. Le comité ne fait que proposer une recommandation, la décision finale relevant du vote souverain de l’assemblée générale de l’IMU (qui a donc eu lieu pour cette édition à São Paulo le 29 juillet 2018) ; une discussion de fond sur les critères et la faisabilité d’un ICM lors d’une assemblée générale apparaissant toutefois comme difficile et peu réaliste.

Suivant une tradition bien établie depuis 1994, toutes les candidatures qui n’ont pas été recommandées au préalable par le comité exécutif de l’IMU se sont retirées (ainsi qu’il en est fait état dans les comptes rendus des assemblées générales des congrès passés, en ligne sur le site de l’IMU), afin, d’une part, de donner une année supplémentaire au pays organisateur dans ses préparatifs, nécessaire pour un événement de cette ampleur (M. Viana, président du comité d’organisation de l’ICM 2018 à Rio, a indiqué que les préparatifs avaient duré six ans), et, d’autre part, d’éviter une compétition inutile et préjudiciable à la communauté mathématique internationale. Le comité exécutif de l’IMU a ainsi demandé à la France, suite à la recommandation d’avril 2017, de retirer gracieusement sa candidature.

Le comité ICM Paris 2022 a souhaité maintenir la candidature française. J’ai quitté, dans les semaines qui ont suivi, le comité de candidature, convaincu que la poursuite du projet français, voulue par le comité, était une erreur et un déni de réalité. Engageant un rapport de force avec les instances de l’IMU pour essayer ensuite d’en sortir par le haut, elle risquait d’être mal perçue par la communauté mathématique internationale, un vote des délégués à l’encontre de l’avis du comité exécutif de l’IMU apparaissant par ailleurs comme fort peu probable. Dans ses propositions et initiatives, le comité de candidature a aussi eu tendance à confondre le rôle de l’organisation matérielle avec celui du comité de programme, qui doit concevoir le contenu du congrès et est souverain pour décider de toutes les activités qui ont lieu dans le cadre de l’ICM.

---

2. Le calcul de l’IMU est maladroit, puisqu’il comptabilise, outre 1900 (Paris) et 1970 (Nice), le congrès de Strasbourg en 1920 qui a exclu, pour des raisons politiques faisant suite à la Première Guerre Mondiale, les communautés mathématiques des « empires centraux » d’Europe, dont l’Allemagne.

Afin d'assurer la gestion de la logistique d'un tel événement, le comité de candidature ICM Paris 2022 a signé, au nom du CNFM et en date du 22 janvier 2015, un contrat de prestation avec un organisateur de congrès professionnel pour, à la fois, la préparation de la candidature dans ses divers aspects, médiatiques notamment, en amont de la décision de l'IMU, et l'organisation matérielle et technique une fois le projet retenu. Dans cette démarche, le comité (j'en faisais alors partie) s'est engagé de façon quelque peu imprudente, sans un examen approfondi des processus décisionnels passés de l'IMU et sans garanties financières très assurées, sur une clause résiliatoire du contrat en cas d'abandon à hauteur de 150k€. Cet élément a joué dans le maintien de la candidature française.

Si des voix éminentes ont exprimé leur solidarité avec la candidature de Paris, plusieurs personnalités de tout premier plan, en France et de part le monde, dont certains membres du conseil scientifique de ICM Paris 2022, ont préconisé de suivre l'invitation du comité exécutif de l'IMU et de retirer le dossier. Des aménagements financiers, comme par exemple une répartition de la charge entre les tutelles et les soutiens institutionnels, voire un accord implicite avec le comité exécutif de l'IMU, auraient pu être envisagés.

Dans un communiqué du 3 juillet 2017<sup>3</sup>, les sociétés savantes, l'institut du Cnrs, l'Inria et les fondations et LabEx mathématiques parisiens ont déclaré « être persuadés du bien-fondé de la démarche du comité ICM Paris 2022 et soutenir la candidature » (en recommandant au comité l'élargissement de sa collaboration à l'ensemble des acteurs du projet et le « développement d'une communication permettant, dans un esprit de saine compétition et de retenue, d'emporter l'adhésion lors de l'assemblée générale, et offrant la meilleure perception des ambitions scientifiques et organisationnelles de la candidature de Paris »). Le CNFM ne figure pas officiellement parmi les signataires cette déclaration.

La candidature française a ainsi été présentée, et comme cela était prévisible défaite (83 votes contre 63), lors de l'assemblée générale de São Paulo. Cette élection entre deux nations concurrentes a constitué une première dans les annales des ICM.

Le 30 septembre 2018

Michel Ledoux

*Au 1er janvier 2019, je n'ai eu qu'un seul échange au sujet de cette tribune parue dans la Gazette des Mathématiciens de la SMF en octobre 2018, avec un collègue croisé lors d'une conférence. L'événement est certes passé, et le texte n'appelle pas à la polémique. Mais l'absence de toute réaction ou commentaire donne l'impression d'une communauté mathématique complètement atone (sur ce sujet comme sur beaucoup d'autres malheureusement), et mal à l'aise sur des circonstances qu'elle n'a pas maîtrisées ou comprises.*

*Le 17 avril 2019, une lettre d'intention annonce la candidature de la France (Paris) à l'organisation de l'ICM 2026. Pas un mot sur l'échec de 2022... (La candidature semble avoir été abandonnée depuis.)*

---

3. <http://smf.emath.fr/sites/smf.emath.fr/files/communique-3-7-17.pdf>